



Supplément au n° 182 du bulletin des A.V.A.

Entre Nous

Ces derniers jours, nous avons pu constater que notre actualité s'est accélérée dans le changement ! Or plus d'*Entre Nous* depuis le bulletin de décembre, et c'est le compte rendu de l'assemblée générale 2020 qui en a fait office de manière certes très complète ; il accompagnait le numéro *Histoire d'Arles n° 14* dans lequel les pionniers qui ont accompagné Luc HOFFMANN nous ont raconté cette belle et difficile épopée de la station de la Tour du Valat, aujourd'hui mondialement reconnue dans l'expertise pour les zones humides. Ce fut pour les AVA une nouvelle et belle occasion, en cette période de bouleversement climatique de témoigner de notre attachement à ce patrimoine naturel, auquel tous les Arlésiens sont attachés.

Lors de cette assemblée générale et comme toutes les années, nous avons pu, en présence du maire d'Arles, M. Hervé SCHIAVETTI, présenter le bilan de l'année passée et rappeler tous les aspects positifs et négatifs de notre collaboration et de nos échanges. Cela étant dit, je n'y reviendrai pas et je souhaite aujourd'hui, où Hervé SCHIAVETTI a clôturé ses dix-neuf ans de « pouvoir municipal », le remercier de son attention et de sa bienveillance pour les AVA dont je peux témoigner depuis onze ans, tout en regrettant la disparition de notre « réunion patrimoniale annuelle » depuis trois ans, qui était pour nous une bonne feuille de route. Seul notre lien avec le service du Patrimoine a pu nous permettre d'évaluer le champ de nos actions et je tiens à en remercier l'équipe de ce service avec laquelle nous sommes totalement en phase, ainsi que plus récemment avec le service de la Culture.

Depuis ce 14 mars, date de notre assemblée générale, les évènements se sont précipités par un arrêt brutal de toutes les activités dû à la pandémie au Covid-19 et les mesures sanitaires drastiques et indispensables qui ont accompagné le confinement que chacun de nous a pu « gérer » à sa manière. Pour l'État, juste le temps de lancer les élections municipales dont l'épilogue vient de s'écrire ce 28 juin. Arles a donc un nouveau maire, le 61^e après l'élection en 1790 de Pierre-Antoine D'ANTONELLE, et c'est un Arlésien « pure souche », Patrick DE CAROLIS qui a été investi pour conduire avec une nouvelle équipe un grand plan ambitieux pour Arles. Les AVA n'oublent pas que, en 2014, c'est sur « recommandation » de Lucien CLERGUE que Patrick DE CAROLIS a accepté de devenir membre de notre comité d'honneur, ni d'ailleurs que Hervé SCHIAVETTI a été un adhérent fidèle ;

c'est une première dans notre histoire qu'un maire d'Arles siège dans notre comité d'honneur, qui a accueilli également deux ministres de la Culture en activité, Maurice DRUON dans les années 70, et récemment Françoise NYSSSEN qui en fait toujours partie.

En février dernier, notre conseil d'administration avait souhaité connaître l'avis de tous les candidats concernant le patrimoine, et à ce titre leur avait fait parvenir une lettre contenant quatre questions auxquelles seul six candidats (ou un membre de leur équipe) sur les dix ont répondu. Ces réponses, restant confidentielles, devaient nous permettre, sans nous immiscer dans la campagne, de connaître leur perception du patrimoine et donc les projets que ce sujet leur inspirait.

Notre interrogation avait porté sur quatre thèmes autour du patrimoine :

1. En général, et compte tenu de l'actualité nationale, que représente pour vous le concept de « patrimoine » ?

2. Plus particulièrement, au-delà de l'aspect strictement financier qui, nous le savons bien, est loin d'être négligeable, quelle perception avez-vous du patrimoine arlésien urbain et territorial ?

3. Au-delà du plan de gestion des huit monuments classés au patrimoine mondial par l'UNESCO, quelle action publique pensez-vous devoir exercer envers ce patrimoine public et privé, le plus souvent oublié, et dont nous tenons une liste à votre disposition, afin que notre ville puisse faire face positivement au rayonnement culturel qui lui est propre et qui s'amplifie en permanence.

4. Plus spécifiquement, parmi les nombreuses associations citoyennes qui déclarent être sensibles à l'état de leur ville et par voie de conséquence de celui de son patrimoine, comment envisagez-vous les relations de votre équipe avec notre association reconnue parmi les rares « sociétés savantes », avec l'Académie royale, de notre ville et dont l'objet est très ciblé.

Aujourd'hui nous pensons instructif de publier la réponse de Patrick DE CAROLIS, qui représente l'avis d'un expert sur le sujet. La voilà donc :

« Vous trouverez ci-dessous mes réponses, en vous assurant que je considère Les AVA comme un partenaire essentiel et de premier plan pour l'entretien et la sauvegarde de notre patrimoine, et que les collaborations actuelles seront prolongées et amplifiées entre la ville et votre association.

Question 1 : La notion de « patrimoine » découle d'une prise de conscience d'une identité culturelle collective résultant de divers faits religieux, politiques ou sociaux ayant entraîné la dégradation et parfois la disparition de monuments ou objets jugés majeurs dans l'histoire des civilisations. Si la notion de « patrimoine » apparaît en Italie dès la Renaissance, la mise en œuvre d'une législation pour la sauvegarde et la conservation du patrimoine sera reconnue, en France, seulement à partir du XVIII^e siècle. Roger de Gaignières, Quatremère de Quincy, Aubin-Louis Millin, l'abbé Grégoire, Arcisse de Caumont, Ludovic Vitet, Prosper Mérimée ont

œuvré pour la création de diverses commissions et sociétés savantes qui se sont attachées à définir et faire reconnaître la notion de « monuments historiques ». Durant ce mouvement « d'identité patrimoniale », certains édifices de la ville d'Arles sont sortis de l'ombre (amphithéâtre, théâtre antique, nécropole des Alyscamps, etc.). Ces sites ont fait l'objet au cours des siècles de divers travaux de dégagement, de restauration et de valorisation qui contribuent aujourd'hui au rayonnement culturel et touristique de la ville. Le patrimoine arlésien constitue un ensemble d'éléments matériels et immatériels dont l'identité doit être préservée et transmise au grand public et aux générations futures. Je m'attacherai avec mon équipe à poursuivre cette lourde tâche de sauvegarde, conservation et valorisation des monuments historiques à travers divers projets d'envergures tels que la mise en valeur du cirque romain ou de l'ancienne cathédrale paléochrétienne d'Arles, afin que l'intérêt universel du patrimoine arlésien soit davantage reconnu.

Question 2 : Si de nombreuses actions ont été engagées pour la sauvegarde du patrimoine antique et pour la restauration de la cathédrale et du cloître Saint-Trophime, plusieurs édifices présentent un état sanitaire devant être désormais pris en considération afin d'engager les mesures d'urgence nécessaires à leur sauvegarde et préservation. Dans cette perspective, un bilan et diagnostic patrimonial de l'ensemble des monuments historiques mais aussi du patrimoine vernaculaire du Grand Arles sera engagé. Une attention sera portée au patrimoine des villages et hameaux afin d'établir des propositions touristiques étendues au territoire. Le patrimoine paysager des plaines des Alpilles, de la Crau et de la Camargue, caractérisant la diversité du territoire, fera aussi l'objet de réflexions pour proposer une nouvelle offre touristique alliant patrimoine, environnement et écologie. Le patrimoine territorial comprend également le fleuve « Rhône » qui doit être considéré comme un élément à part entière de la ville. La chaussée haute des quais bordant la rive gauche du Rhône est régulièrement empruntée par le tourisme fluvial, les visiteurs arrivant de la gare et les Arlésiens. Pour offrir une lecture historique urbaine de la cité depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, celle-ci doit être sécurisée en raison de son état dégradé et dangereux. Le regard sur le patrimoine ne se focalisera pas uniquement sur le monument, mais sur son environnement immédiat et ses abords qui doivent être adaptés pour la circulation des touristes et des Arlésiens. Mes perspectives sur le patrimoine arlésien urbain et territorial visent également à rattacher le patrimoine des quartiers, de la cité, des villages et des hameaux en tenant compte des attentes de la population locale, des associations patrimoniales et des possibilités financières qui pourront être mises en œuvre.

Question 3 : La commune d'Arles possède un patrimoine immobilier devant faire l'objet d'un inventaire détaillé permettant d'établir la valeur patrimoniale et entrevoir d'éventuelles actions publiques ou privées. Les immeubles dont l'intérêt architectural, historique et archéologique ont été reconnus dans le cadre du plan de sauvegarde et de mise en valeur où qui seront

jugés comme potentiellement intéressants au regard de futurs projets urbains ou culturels demeureront la propriété de la commune. Des acteurs de projets pourront être sollicités pour promouvoir des interventions conformes aux règlements urbains. Pour le patrimoine inaliénable, comme je l'ai abordé dans la précédente question, des diagnostics architecturaux seront réalisés au sein des services municipaux afin de répondre aux urgences de sauvegarde et de conservation. À titre indicatif, plusieurs monuments (églises, chapelles, anciennes tours défensives) présentent un état de dégradation devant aujourd'hui être impérativement traité pour des raisons de sauvegarde. Un plan de gestion patrimonial spécifique aux monuments historiques « oubliés » sera défini pour engager les dossiers de travaux de mise en sécurité, d'entretien et de restauration. Des réflexions sur l'affectation et l'animation des lieux sont envisagées, en concertation avec tous les acteurs du patrimoine, pour répondre aux attentes de l'activité culturelle qui s'amplifie chaque année.

Question 4 : Les associations œuvrant pour le patrimoine constituent des acteurs incontournables pour la sauvegarde et la connaissance du patrimoine matériel, immatériel et naturel. À travers leurs statuts, elles participent aux actions destinées à la protection du patrimoine et facilitent la diffusion auprès du grand public des données historiques. Les relations entre les associations et les membres de mon équipe en charge du patrimoine s'articuleront à travers des réunions régulières visant à recueillir les projets patrimoniaux définis par chaque association, à déterminer les enjeux et à établir en partenariat avec les membres et suivant les budgets, les moyens pouvant être mis en œuvre. Mon équipe sera composée d'experts dont les engagements pour le patrimoine sont reconnus. Les associations du patrimoine et les Arlésiens seront consultés sur les projets envisagés et seront informés de l'avancement des dossiers jusqu'à la finalisation des actions entreprises pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine. »

Les AVA, rassurés, ont pris acte de cette déclaration, qui très naturellement est déclinée dans le programme du candidat, et cela nous aurons le temps d'en reparler très vite avec le maire et les adjoints délégués aux missions qui rejoignent nos objectifs.

2021 sera l'année du 50^e anniversaire de notre refondation, dont nous préparons le programme, que l'on peut espérer jumeler à celui des 40 ans du classement de nos monuments emblématiques au patrimoine mondial par l'UNESCO et à l'avènement de notre 24^e reine.

Beaucoup de rendez-vous pour notre belle ville autour de son patrimoine aux multiples facettes et cela ne doit pas bien sûr rester « Entre Nous ! »

Vincent RAMON